

Compte rendu d'audience téléphonique avec Monsieur Faisy, secrétaire général adjoint du rectorat, en charge de la Haute-Garonne (intérim de l'IA-DASEN)

Situation générale

FO : Alors que les consignes de confinement ont été très clairement affirmées et se sont encore renforcées, de nombreux collègues étaient présents dans leur école hier, souvent sur insistance de leur hiérarchie. Certains directeurs ont encore été convoqués à des réunions par leur IEN en dépit des recommandations explicites de tous les acteurs de la santé et de l'Etat de privilégier le distanciel.

Nous demandons que cela s'arrête et qu'il ne soit plus demandé, à aucun collègue directeur compris, de se déplacer dans son école en l'absence d'élèves.

Cette consigne doit être affirmée clairement puisqu'il s'agit d'une consigne nationale de sécurité et de santé publique.

De trop nombreuses demandes de présence subsistent. Dans certaines circonscriptions, il est demandé aux directeurs de rencontrer les parents pour leur remettre des documents papiers d'activités pédagogiques. Ces demandes irresponsables au vu des consignes nationales doivent s'arrêter instamment ! Dans d'autres, il est demandé aux directeurs de venir tamponner les attestations employeur pour les personnels volontaires. Outre que cette démarche doit pouvoir très certainement s'effectuer à distance, ce n'est en aucun cas au directeur de la faire.

SG : Nous devons faire face à une double responsabilité : l'urgence sanitaire et la continuité pédagogique. Les directeurs ou enseignants peuvent, sur la base du volontariat, venir communiquer du matériel pédagogique aux parents en « rupture numérique ».

FO : Nous sommes en désaccord total. L'urgence est au confinement. C'est ce qui a été décidé par le gouvernement. Seuls les volontaires pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants sont autorisés à se déplacer. De même, les parents n'ont aucune autorisation pour se déplacer sur ce motif. L'urgence est sanitaire. Les aspects pédagogiques ne peuvent venir que dans un second temps.

SG : Nous rappellerons aux IEN qu'aucune pression ne doit être exercée et confirmons la base du strict volontariat.

FO : Les questions de continuité pédagogique ne constitue pas pour nous la priorité du moment. Nous demandons néanmoins qu'aucune pression ne soit exercée à l'encontre des collègues dans une situation où chacun fait ce qu'il peut. Nous rappelons que réglementairement, toute forme de télétravail repose sur le volontariat et implique la mise en place d'un matériel spécifique fourni par l'employeur. Ce n'est évidemment pas le cas actuellement. Nous rappelons également que beaucoup de collègues sont en situation de garde de leurs propres enfants. Enfin, les collègues qui se sont portés volontaires pour l'accueil des enfants de soignants dans les écoles doivent être totalement libérés de ces questions.

SG : Nous entendons ces demandes.

Concernant le cas particulier de la garde des enfants des personnels soignants



FO : Il nous a été indiqué que cela se ferait sur la base du volontariat. Nous demandons là-aussi que cela soit réaffirmé nettement car au niveau local, de nombreux collègues, les directeurs en particulier, ont reçu des pressions pour prendre en charge ces élèves alors qu'ils n'étaient pas volontaires.

Des collègues se sont portés volontaires ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Le formidable travail des personnels hospitaliers doit sans conteste être soutenu dans le cadre de cette crise sanitaire. Cela relève effectivement d'une solidarité nationale. Elle ne saurait se restreindre aux seuls enseignants qui ont en charge les élèves lorsque les écoles sont ouvertes avec la mission d'apprentissage, ce qui compte-tenu des circonstances n'est plus le cas.

Les préfetures ont mis en place des plateformes d'appel à volontariat. Pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu que des volontaires soient intégrés aux dispositifs de garderie dans les écoles ?

SG : Cette question est en discussion avec la préfecture. Je n'ai pas de réponse pour l'instant.

FO : Pour tous les collègues volontaires, qu'est-il prévu pour les prémunir des risques de contamination ? Il nous apparait totalement indispensable que le matériel nécessaire soit mis à disposition (gants, gel hydroalcoolique, masques, le tout en quantité suffisante). Il a été indiqué par des IEN dans certaines circonscriptions que les collègues n'avaient aucune exigence à avoir sur ce point. Ce n'est pas entendable !

SG : Nous prenons toute la mesure du problème et faisons notre possible pour que le matériel soit disponible. Nous intervenons en particulier auprès des mairies et des collectivités territoriales à cet effet.

FO : Certaines mairies bloquent et indiquent qu'elles réservent ce matériel à leur personnel. Si les collectivités refusent, c'est à l'Etat via l'Education nationale, l'ARS, la préfecture de trouver une solution et de fournir ce matériel indispensable.

SG : Nous entendons la demande.

FO : Quelles mesures seront également prises pour prémunir les élèves du risque de contamination (ce qui exposerait également leurs parents) ? Cela pose la question du nombre d'élèves accueillis, le bon sens face à cette crise sanitaire imposant que le nombre soit le plus réduit possible, lorsqu'aucune autre solution de garde qui permette le confinement n'a pu être trouvée. Ce qui pose la question de la garde au domicile si l'un des deux parents ne fait pas partie des personnels indispensables. S'il s'agit de l'employeur du conjoint qui bloque, il doit y avoir une intervention de l'Etat. Il est aussi possible de prendre des congés pour garde d'enfant. Le nombre d'élèves à accueillir doit être le plus limité possible. Il doit y avoir un vrai contrôle et une vraie aide de la hiérarchie sur cette question car toutes ces conditions auront un impact sur le nombre de collègues volontaires, en particulier si la situation perdure.

SG : Là-aussi, nous entendons la demande et la comprenons.

FO : Nous demandons que les médecins de prévention de l'Education nationale effectuent les contrôles et le suivi médical des personnels qui se sont portés volontaires. Nous demandons que les médecins scolaires effectuent le contrôle et le suivi médical des élèves accueillis.

SG : Nous n'avons pas prévu jusqu'à présent de mobiliser les personnels médicaux sur cette question.

FO : Il est urgent de le faire.

Ces conditions d'accueil ne sauraient s'inscrire dans la durée si la crise sanitaire perdure voire s'aggrave, ce qui semble probable. Cela nécessite une réflexion plus large sur le droit des enfants des

soignants à ne pas être exposés au virus et à pouvoir être eux-aussi confinés, le respect des gestes barrières par les enfants entre eux dans les conditions actuelles d'accueil n'étant pas réaliste. Que disent les médecins de l'Education nationale et plus largement les médecins qui conseillent les plus haute autorité de l'Etat de cette modalité d'accueil ? Nous ne cachons pas notre inquiétude en termes de santé publique.

SG : Nous suivons les directives de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a validé ce dispositif.

FO : Nous allons, avec notre Union départementale et en lien avec le syndicat FO des personnels hospitaliers, saisir le préfet sur cette question car nous sommes inquiets pour la santé des personnels de l'Education nationale dans ces conditions.

FO sera au côté des personnels. Il contacte régulièrement les écoles et établissements concernés pour avoir un état des lieux précis.

La décision ayant été prise, malgré l'opposition de notre organisation, de reporter les CHSCT académique et départemental, nous souhaitons que ces instances se tiennent, par vidéoconférence si nécessaire, comme le prévoit la réglementation.

Un nouveau point avec Monsieur Faisy sera effectué demain à 11H.

